

Aide aux précaires : FO appelle à la clémence

Il est apparu que depuis le début du versement de la prime « permittents », beaucoup d'erreurs ont été commises au sein de Pôle Emploi. En effet, certains se voient refuser la « prime » alors qu'ils y ont droit, tandis que pour d'autres, la prime aurait été versée par erreur !

Pour rappel, le versement de cette indemnisation « exceptionnelle » est à destination des « permittents » c'est-à-dire de certains demandeurs d'emploi qui ont alterné des périodes d'emploi et de chômage en 2019 et qui n'ont pas retrouvé le même niveau d'activité en 2020 du fait de la crise sanitaire. Cette prime fait suite aux différentes interpellations et mises en garde de FO à la ministre du Travail quant à **la situation dramatique des saisonniers et des salariés précaires**. Cette situation est liée notamment à la réduction de la possibilité de pouvoir recharger ses droits depuis le décret du 26 juillet 2019 et bien entendu à la crise sanitaire. Annoncée en novembre, cette prime a été instaurée fin décembre 2020 pour des premiers versements début février, elle vise à garantir un revenu mensuel de 900€ maximum, elle s'adresse ainsi aux demandeurs d'emploi les plus précaires.

Dès lors, FO en appelle à la clémence de la ministre du Travail afin que soient abandonnées les procédures en cours pour les trop perçus de ces sommes ! La situation de ces demandeurs d'emploi est déjà dramatique, il serait particulièrement malvenu de les accabler encore davantage.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 22 février 2021